

L'hon. M. Drury: On me dit que le poste comprend ces personnes. Ce qui veut dire que le poste comprend un certain nombre de personnes, dont quelques-unes sont nommées par la filière administrative, la plupart au bureau du Conseil privé, et dont un nombre restreint sont nommées par un décret du conseil au personnel du premier ministre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'y a-t-il pas moyen d'étudier ces prévisions et d'avoir une idée exacte du personnel du premier ministre? Peu importe le temps que je passerai à poser des questions, je n'aurai pas de réponse aujourd'hui, n'est-ce pas?

L'hon. M. Drury: J'ai bien peur que non. C'est ce que certains d'entre nous regrettent. Je reconnais que la méthode utilisée dans le passé pour donner les dépenses globales, je ne dirai pas qu'elle vise à dissimuler mais elle a cet effet. J'espère présenter au comité des comptes publics un système différent et plus efficace de présenter les prévisions afin que l'on puisse distinguer les principaux buts, objectifs et programmes plutôt que cette explication globale qui n'explique pas grand-chose.

• (4.00 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'aucuns soutiennent que toutes ces questions pourraient être mieux examinées à un comité permanent.

L'hon. M. Drury: Si je suis ici cet après-midi ce n'est pas moi qui l'ai voulu. Je suis ici à la demande de la Chambre qui a décidé d'étudier ces crédits en comité plénier et non en comité permanent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Lorsque le président du Conseil du Trésor présente les crédits du Conseil privé, qui représente-t-il?

L'hon. M. Drury: Je représente le gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je passe. C'est désespérant.

L'hon. M. Macdonald: Voilà un geste prudent.

M. Orlikow: Tout à l'heure, monsieur le président, je ne critiquais pas le gouvernement. Je cherche à obtenir des renseignements et je ne veux pas prolonger la discussion à propos de ces crédits. Le président du Conseil privé ou l'adjoint du premier ministre pourrait-il dire au comité—sans grand détail—combien de personnes sont employées au bureau du premier ministre cette année,

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

par rapport à l'année dernière, et y a-t-il eu des changements? Les nouvelles parues dans les journaux, selon lesquelles le personnel aurait doublé sont-elles exactes? Quelles sont les responsabilités de ce personnel?

M. Walker: Monsieur le président, je suis heureux que le député ait posé cette question, puisque le communiqué du 31 juillet 1968, qui traitait de la réorganisation du bureau du premier ministre et indiquait les noms des titulaires dans les diverses catégories de postes, y répondait entièrement.

En réponse à une question antérieure, je ne puis, comme l'a dit le président du Conseil du Trésor, exprimer en chiffres précis les traitements versés au bureau du premier ministre. Les catégories des emplois sont décrites dans le communiqué, et j'en recommande la lecture au député.

M. Orlikow: Espérons que nous n'en sommes pas encore au point où le gouvernement s'acquittera de ses fonctions au moyen de communiqués. Je ne m'oppose pas aux communiqués. Je formule une question légitime et j'aimerais qu'on me fournisse une réponse pouvant être reproduite dans le hansard et faire partie du compte rendu officiel. En l'occurrence, je ne demande pas au secrétaire parlementaire du premier ministre de faire insérer dans le compte rendu un long communiqué. Ne pourrions-nous pas obtenir une réponse qui puisse figurer au hansard? Par exemple, y a-t-il maintenant 30 personnes dans le bureau du premier ministre, tandis qu'il y en avait 15 auparavant? Quelles sont leurs fonctions, et le reste? Le secrétaire parlementaire du premier ministre devrait pouvoir répondre rapidement.

M. Nowlan: Si l'on abordait cette question sous un angle différent, peut-être cela aiderait-il le président du Conseil du Trésor et l'adjoint parlementaire. A-t-on augmenté le personnel du Conseil privé, qui est un bureau bien distinct de celui du premier ministre? D'après le crédit à l'étude, le nombre d'années-hommes a augmenté d'une année à l'autre, mais cela se rattache à ma question. Quelle a été l'augmentation du personnel du bureau du Conseil privé? D'après la réponse que je recevrai, je verrai si je dois poser une autre question. En d'autres mots, sous le crédit 10, quelle augmentation doit être attribuée au Conseil privé plutôt qu'au bureau du premier ministre?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On devrait les séparer.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, il est un peu difficile de séparer ces catégories. Ceux qui connaissent le fonctionnement du